



Altrad contre-attaque

Le président de Montpellier, accusé d'avoir enfreint la règle du salary cap, n'a toujours pas digéré une procédure dont il conteste la légalité.

DE NOTRE ENVOYÉ SPECIAL PERMANENT
PHILIPPE PAILHORIES

MONTPELLIER - Dans l'interview qu'il a accordée hier au JDD, on l'a deviné agacé et même un peu plus. Mohed Altrad dénonce au fil des colonnes un prétendu complot à propos de la procédure disciplinaire dont le MHR, le club qu'il préside, est l'objet pour de prétendus manquements à la réglementation du salary cap. Nous l'avons joint à notre tour, afin d'évoquer cette affaire. Il persiste et signe. Il évoque un « règlement de comptes » et en profite pour dédire une LNR gérée « comme un syndicat de copropriété ou une coopérative agricole ». « On conteste la légalité de la procédure sur la forme, dit-il. Sur le fond, on a tous les éléments nécessaires pour se justifier. »

L'affaire remonte au 17 octobre dernier quand Samuel Gauthier, le contrôleur missionné par la Ligue, a procédé à l'expertise. Elle

fait apparaître un dépassement de l'ordre de 350 000 à 400 000 euros pour l'exercice 2016/2017. Le club risque une amende d'un montant dix fois supérieur au dépassement.

« Le contrôleur s'est d'abord vexé de mon absence ce jour-là, indique le président du MHR, et m'a signifié que je lui avais manqué de respect. Je n'étais malheureusement pas disponible, mais mes collaborateurs étaient tout à fait habilités à lui fournir les documents nécessaires, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire. »

“ Une façon de faire scandaleuse ”

MOHED ALTRAD

Mohed Altrad voit dans cet épisode un acharnement de la Ligue. « Le simple fait que j'existe dérange, affirme-t-il. Je suis une cible, l'opposant, mais si j'amène la contradiction, c'est dans l'intérêt du rugby français. Je suis devenu le premier contributeur au travers de

mon engagement auprès de l'équipe de France, je suis un chef d'entreprise reconnu, mais ils cherchent à m'éteindre. Je n'en ai pas envie. »

Il annonce son intention de se défendre. « J'ai clairement indiqué à Paul Goze le caractère déloyal de cette procédure, et j'exercerai toutes les voies de recours. On aurait dû être entendus par le bureau de la Ligue avant que le dossier ne soit transmis à la DNACC »

Parmi les anomalies relevées par Samuel Gauthier, certaines font allusion aux salaires de deux frères d'une même première ligne (sans doute les Du Plessis...) aux salaires sous-évalués. « Cet anonymat me dérange, poursuit Altrad. Je me suis déjà expliqué sur Bismarck et Jannie et le fait qu'ils souhaitent absolument jouer ensemble, ce qui a provoqué une adaptation de salaire. Il y a un autre cas sur le rapport, celui d'un pilier sud-africain, Schalk Van der Merwe, dont nous avons été contraints

Montpellier TOP 14



Nicolas Luthiau/L'Équipe

de nous séparer pour faute grave. Le contrôleur conteste aussi la procédure.

Mohed Altrad dénonce « une façon de faire scandaleuse » et accuse à son tour. Au conditionnel, cependant. « Il se dit que Samuel Gauthier a également enquêté sur d'autres clubs, le Racing, Toulon ou

Clermont et qu'il y aurait d'autres irrégularités supposées. Comme par hasard, le bureau n'a retenu que Montpellier. Parmi les membres du bureau de la Ligue, certains sont des concurrents et ont pris position contre moi. » Contactée par nos soins, la Ligue n'a pas souhaité réagir. **E**

Mohed Altrad le 24 mars lors de la victoire de Montpellier contre Castres (45-7) à l'Altrad Stadium.